

Recours au Règlement—M. H. Gray

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Tout d'abord, monsieur le Président, à propos de savoir si on peut faire une déclaration ministérielle un jour réservé à l'opposition, je ferai remarquer qu'il n'y a pas de perte de temps puisqu'on peut retarder d'autant la levée de la séance.

Deuxièmement, et j'adresse cette observation tout particulièrement au leader parlementaire du parti libéral, dans les 291 jours de séance de la trente-deuxième législature, il y a eu 28 déclarations ministérielles, contre 83 dans les 304 jours de séance de la trente-troisième législature, durant laquelle nous formions le gouvernement.

Mme Copps: Et alors?

M. Lewis: Cela veut tout simplement dire, monsieur le Président, que c'est à la Chambre que nous faisons les déclarations ministérielles, et non sur un campus universitaire, afin que les porte-parole de l'opposition disposent d'un temps de réplique égal.

Troisièmement, on a donné un préavis d'une heure. Je ferai remarquer à la Chambre que ni l'un ni l'autre porte-parole des partis d'opposition n'ont participé à la période des questions et que leur emploi du temps n'en a donc pas été perturbé.

M. Gauthier: Comment pourriez-vous le savoir?

M. Gray (Windsor-Ouest): Quelle affirmation stupide!

M. Lewis: A-t-il été perturbé?

M. Mazankowski: Si vous ne voulez pas entendre la déclaration, vous vous en passerez.

M. Lewis: Je crois que nous avons tâché d'accommoder nos collègues par tous les moyens possibles, monsieur le Président. J'ai dit ce que j'avais à dire, et nous devrions poursuivre et entendre la déclaration du ministre.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Selon moi, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) tente de s'abriter derrière une façade. Ce n'est pas un cas isolé. Le ministre s'occupe à la fois d'immigration et d'emploi. Le 20 février, lorsqu'il a annoncé des modifications au programme d'immigration en ce qui a trait aux réfugiés, il a agi exactement de la même façon. En tant que critique de mon parti pour les questions d'immigration, je n'ai été avisé de sa déclaration qu'une demi-heure à l'avance. Contrairement à ce que le secrétaire parlementaire laisse entendre, cette déclaration n'a pas été faite à la Chambre des communes, mais à une conférence de presse, le vendredi, à 10 heures. Non seulement nous n'avons eu droit qu'à un avis d'une demi-heure, mais en outre l'opposition officielle n'a pas eu amplement le temps de répondre à cette déclaration, car lorsqu'elle aurait pu le faire, il était déjà 11 heures et la période des questions commençait à la Chambre des communes. Ce n'est pas la première

fois que cela se produit dans le cas du ministre et l'opposition n'a rien contre les déclarations ministérielles.

Mme Copps: Détendez-vous, Maz, Monsieur Bon Gars.

M. Marchi: Nous tentons de dire au ministre et à ses collègues qu'il faut suivre la procédure voulue et donner amplement le temps à l'opposition officielle de donner des réponses constructives, comme cela lui incombe. Nous en sommes tout simplement incapables, lorsque nous ne disposons que de 20 ou 30 minutes au plus pour examiner une déclaration et répondre au nom des Canadiens. C'est tout à fait inadmissible. Il est temps que le gouvernement assume ses responsabilités envers la Chambre des communes et qu'il respecte les traditions que nous chérissons.

• (1530)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. S'il s'agissait d'un cas isolé, je ne crois pas que les députés de l'opposition s'en offusqueraient. Cependant, cela ne cesse de se produire. Encore la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait une déclaration sur la péréquation. Même le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) ignorait ce qui allait se produire ce jour-là.

M. Lewis: C'est inexact.

M. Murphy: Vous étiez au courant?

M. Lewis: Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Murphy: L'ennui c'est que nous sommes sans cesse avisés à la dernière minute des déclarations. Le fait que cela se produise lors d'une journée d'opposition est également contrariant. En outre, je crois que le ministre cherche à faire cette déclaration aujourd'hui, car il sait fort bien qu'un comité de la Chambre qui étudie cette question depuis de longs mois, présentera son rapport demain, et cela aussi est enrageant.

M. le Président: Naturellement, j'ai écouté avec attention les interventions des députés. Selon moi, l'honorable ministre voudrait sûrement répondre à ce rappel au Règlement, et je vais donc lui donner la parole. A mon avis, les députés ont bien posé le problème et j'en ai certes pris bonne note. Je vais maintenant donner la parole à l'honorable ministre, et peut-être que cela suffira à la présidence.

[Français]

M. Bouchard: Monsieur le Président, lorsque j'ai demandé la distribution du document, il était 14 h 15, c'est-à-dire au début de la période des questions orales. Le document a été distribué. Est-ce qu'il est parvenu à mes collègues d'en face à 14 h 18? A mon avis, la courtoisie n'est pas une question de 30 secondes ou de 42 secondes. La courtoisie est une question de temps disponible. Je pense que les députés ont eu environ une heure pour examiner le document: une déclaration de trois pages.